

AVIS DE MODIFICATION



Date : Le 15 août 2017

À : Administrateurs de régimes

Objet : Modification aux polices - programme de médicaments de spécialité

Modification aux polices - programme de médicaments de spécialité

Nous sommes heureux d'annoncer que nous inclurons bientôt notre programme de médicaments de spécialité dans nos régimes standards d'assurance médicaments. Ce programme est offert par notre gestionnaire d'assurance médicaments, Express Scripts Canada, et prendra effet au renouvellement de votre police d'assurance collective. Il n'y a aucuns frais supplémentaires liés à ce programme et vous n'avez aucune mesure à prendre.

Le programme de médicaments de spécialité ne concerne que les employés et personnes à charge qui prennent des médicaments de spécialité. Il prévoit l'achat des médicaments de spécialité auprès de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour obtenir le meilleur taux de remboursement. Si l'employé ou une personne à charge préfère demander ses médicaments de spécialité à sa pharmacie locale, le régime paiera 20 % de moins.

Qu'est-ce qu'un médicament de spécialité?

Les médicaments de spécialité sont prescrits pour traiter des maladies chroniques et complexes telles que la polyarthrite rhumatoïde, le cancer, la sclérose en plaques et les troubles circulatoires. Les médicaments de spécialité sont habituellement coûteux. Il est souvent nécessaire d'ajuster les doses et d'exercer une surveillance clinique soutenue. Les patients ont besoin de soutien pour la prise et l'observance. Ils sont souvent disponibles et distribués de façon limitée ou exclusive et présentent des particularités relatives à leur manipulation ou à leur administration.

Nouvelle formulation de la police d'assurance collective

La formulation suivante sera incluse dans votre police d'assurance collective et les livrets des garanties lors du renouvellement de votre police.

Nouvelle formulation ajoutée à la section Médicaments des dispositions de la police relatives à l'AMC :

Programme de médicaments de spécialité - option Privilège

Le présent régime inclut le programme de médicaments de spécialité visant les médicaments de spécialité admissibles. Dans le cadre de ce programme, la personne assurée doit se procurer ses médicaments de spécialité auprès du service d'approvisionnement de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour obtenir le meilleur taux de remboursement. Les médicaments de spécialité admissibles achetés auprès d'une pharmacie de détail seront remboursés selon un taux de remboursement inférieur, comme indiqué au Tableau des garanties. Une personne assurée peut acheter les médicaments d'entretien et tous les autres médicaments dans la pharmacie de détail de son choix.

Le programme de médicaments de spécialité est offert par un fournisseur de services. La société décline toute responsabilité quant aux services offerts par le fournisseur de services.

La disponibilité du programme de médicaments de spécialité dépend de la capacité du fournisseur de services à offrir de tels services, ainsi que du maintien en vigueur de l'entente entre la compagnie et le fournisseur de services. La compagnie se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme de médicaments de spécialité en tout temps sans avis préalable.

Notes importantes :

- *Le Tableau des garanties - Assurance maladie complémentaire pour les médicaments sera modifié afin de refléter votre structure de régime (par ex., coassurance, frais de préparation).*
- *Le programme de médicaments de spécialité ne s'applique pas aux résidents du Québec.*

Le présent avis constitue une modification de votre police d'assurance collective. Veuillez conserver cet avis avec votre police pour consultation ultérieure.

Ces changements figureront sur le relevé électronique de votre police d'assurance collective après son renouvellement. Vous pourrez accéder au livret des garanties à l'intention des employés mis à jour à partir des sites à l'intention des participants et des administrateurs de régimes à www.empire.ca.

Où puis-je en savoir plus?

Vous trouverez plus de détails et des réponses aux questions fréquentes dans la foire aux questions en pièce jointe. Nous vous encourageons à consulter la brochure pour le programme de médicaments de spécialité sur www.empire.ca, sous Assurance collective/Nos produits/Assurance médicaments. Notre Service à la clientèle est aussi à votre disposition pour toutes questions que vos employés ou vous pourriez avoir.

Pour nous joindre

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en assurance collective ou avec notre équipe du Service à la clientèle au 1 800 267-0215 ou à group.csu@empire.ca.